

MAIRIE D'AGRIS 22, place du Bourg 16110 AGRIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 04 AVRIL 2023 Convocation du 29 mars 2023

Étaient présents Mmes et MM. les conseillers municipaux :

Mmes HENCHOZ Sandrine, MOREL Corinne, PERONNE Christine,

MM. M.GOURSSAUD Dimitri, HAZEVIS Thierry, LOAËC Pierre, PIVETEAU Patrick, SARDIN Philippe, ZANDVLIET Philippe

Absents excusés:

Mme MORALIA Maud, PORTIER Morgane

M. BENITO Raymond a donné procuration à LOAËC Pierre , MME CAPPE Adeline a donné procuration à GOURSSAUD Dimitri, Mme PAILLOT Blandine a donné procuration à PERONNE Christine,

Secrétaire de séance : PERONNE Christine

Nombre de présents: 9 Nombre de votants: 12

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 30.

LE COMPTE-RENDU DE RÉUNION du 10 mars 2023 n'amène pas de remarque et celuici est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

FAVORABLE: 9	ABSTENTION: 0	DÉFAVORABLE : 0
--------------	---------------	-----------------

1-VOTE DU BUDGET ANNEXE PREVISIONNEL 2023 "assainissement"

Le Maire présente et commente le budget prévisionnel 2023 du budget annexe « Assainissement ».

Le BP 2023 s'équilibre ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTI	SSEMENT
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
DEPENSES	143 486,71 €		176 881,25 €	
RECETTES		143 486,71 €		176 881,25 €
DONT RESTE À RÉALISER			5 000,00 €	

Le tableau du BP 2023 est annexé au compte-rendu.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur le budget prévisionnel « Assainissement » 2023 présenté.

FAVORABLE: 11	ABSTENTION:0	DEFAVORABLE :0
---------------	--------------	----------------

2-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 "budget principal"

Le Conseil municipal:

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le trésorier, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectués du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget annexe « assainissement » de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve

FAVORABLE: 11	ABSTENTION: 0	DÉFAVORABLE : 0
---------------	---------------	-----------------

3-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 "budget principal"

Le compte administratif du budget principal est présenté et commenté par le maire.

Le Conseil municipal:

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations.
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, M. le Maire ayant quitté

la séance, le Conseil municipal siégeant sous la présidence de M. Pierre LOAËC conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	466 449,50 €	248 381,10 €
RECETTES	585 223,03 €	333 007,21 €
EXCEDENT REPORTE	62 435,14 €	-46 051,92 €
2021		
RESULTAT 2022	118 773,53 €	84 626,11 €
RESULTAT NET 2022	181 208,67 €	38 574,19 €

RESULTAT GLOBAL FIN 2022: 219 782,86 €

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité émet un avis favorable sur le compte administratif 2022 du budget principal.

FAVORABLE: 11	ABSTENTION: 0	DÉFAVORABLE : 0
---------------	---------------	-----------------

4- AFFECTATION DU RESULTAT 2022 « Budget principal »

Le Conseil, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal :

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
- Constatant que le compte administratif 2022 présente un excédent de fonctionnement de : 181 208,67 €

Décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement comme suit :

A) Résultat de l'exercice 2022	Excédent Déficit	118 773,53 €
B) Résultats Antérieurs Reportés	Excédent Déficit	62 435,14 €
C) Résultat à affecter = A+B (hors reste à réaliser)		181 208,67 €

La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : En dépenses pour un montant de 153 000 € En recettes pour un montant de 29 823 €

Décision d'affectation (pour le montant du résultat à affecter en C, ci-dessus)		
1- Affectation au (R1068) (en investissement)	84 602,81 €	
RAR (222 212 €) + résultat net (- 46 051,92 €)		
2- Report de fonctionnement (R002)	96 605,86 €	

5-BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

Le Maire présente et commente le budget prévisionnel 2023 du budget général.

Le BP 2023 s'équilibre ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTI	SSEMENT
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
DEPENSES	635 314,24 €		447 029,68 €	
RECETTES		635 314,24 €		447 029,68 €
DONT RESTE À RÉALISER			153 000,00 €	29 823,00 €

Le tableau du BP 2023 est annexé au compte-rendu.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur le budget prévisionnel « Principal» 2023 présenté.

FAVORABLE: 11	ABSTENTION: 0	DÉFAVORABLE :	
---------------	---------------	---------------	--

6-FISCALITÉ « vote des taux »

Le résultat pour l'année 2022 du Budget principal est de 181 208,67 € en section de fonctionnement et de 38 574,19 € en section d'investissement dont 153 000 € de reste à réaliser dépenses et 29 823 € de reste à réaliser recettes.

Le résultat global pour l'année 2022 est de 219 782,86 €.

Le budget primitif 2023 qui vient d'être présenté à été élaboré sans augmentation des taxes locales.

Le maire propose de reconduire les taux 2022 pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour reconduire les taux de 2022 pour l'année 2023 soit :

Foncier bâti : 41,43 % - Foncier non bâti : 62,10 % - Taxe d'habitation (résidence secondaire 7,04 %)

FAVORABLE: 12	ABSTENTION: 0	DÉFAVORABLE :
---------------	---------------	---------------

7- OBJET: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Subventions versées en 2022 : 2 600 €

Art. - 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et voyages scolaires

Ass. ANCIENS COMBATTANTS	130	STE DE CHASSE D'AGRIS	460
COMITE DE JUMELAGE BIRKENAU	150	A.P.E. AGRIS-LA ROCHETTE	385
COMITE DES FÊTES	765	VOYAGES SCOLAIRES (40€X4)	160
RECREAGRIS	350		
CLUB LOISIRS ET RENCONTRES	200		
TOTAL	1 595		1 005

Il est proposé d'inscrire au BP 2023 les subventions suivantes :

Ass. ANCIENS COMBATTANTS	130	STE DE CHASSE D'AGRIS	300
COMITE DE JUMELAGE BIRKENAU	150	A.P.E. AGRIS-LA ROCHETTE	385

COMITE DES FÊTES	765	VOYAGES SCOLAIRES (40€X4)	
RECREAGRIS	500		
CLUB LOISIRS ET RENCONTRES	200		
TOTAL	1 745		685

BP 2023 : 6574-subventions aux associations 4 000 € BP 2023 : 6745-subventions exceptionnelles 3 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal renouvellent le tableau ci-dessus et émettent un avis favorable <u>pour octroyer les subventions aux associations à la hauteur des montants mentionnés et à la réception</u> d'une demande écrite accompagnée du bilan moral et financier de l'année antérieure et du calendrier prévisionnel des animations pour l'année en cours.

FAVORABLE : 12	ABSTENTION: 0	DÉFAVORABLE : 0
----------------	---------------	-----------------

8- DEVIS

• Achat d'un camion pour les services techniques

		TTC	Livraison
FORD	NEUF, 7CV, DIESEL, 6 vitesses, benne galva, roues ar jumelées, barre d attelage	46 175	juillet
ISUZU	NEUF, 6CV, 2.0DCI 120CV, 6 vitesses, benne acier, barre d attelage	46 200	avril
RENAULT	NEUF 100 km, 6CV, 2,3 DCI 165 CV, benne acier $+$ coffre, barre d attelage,	51 317	
FIAT	NEUF, 100 km, 7 CV, 3,5 MAXI L 2,2, 160CV ? benne acier + coffre, barre d attelage,	42 350	
IVECO	OCCASION, 8CV, 36 050 km, 05 2021, diesel, barre attelage	47 087	
OPEL	OCCASION, 6CV, 39 741 km, 2,3 CDTI 145 CV, diesel, benne acier + coffre, barre d attelage, sans garantie	40 877	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal retiennent la proposition de France Poids Lourds de 46 200 \in ramenée à 45 700 \in TTC et reprise du Mercédes pour $800 \in$ TTC.

FAVORABLE : 12	ABSTENTION: 0	DÉFAVORABLE : 0	
----------------	---------------	-----------------	--

• Emprunt pour l'achat du camion pour les services techniques 50 000 € sur 5 ans

	TAUX	PERIODICITE	ECHEANCE	COÛT TOTAL	FRAIS DE DOSSIER
CRCA	4,00%	Annuelle	10 907,37 €	54 536,87 €	200,00 €
C.E.	4,30%	Annuelle	11 166,96 €	55 834,80 €	150,00 €
C.M.	3,88%	Annuelle	11 016,24 €	55 081,20 €	150,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal retiennent la proposition de la C.R.C.A. prêt annuités réduites avec une première échéance le 20/07/2023.

FAVORABLE: 12 ABSTENTION: 0 DÉFAVORABLE: 0	FAVORABLE: 0	ABSTENTION: 0	FAVORABLE: 12
--	--------------	---------------	---------------

• CONFORT ELEC 16 devis pour une installation alarme incendie à la mairie suite aux travaux de rénovation, 2 028 €.

- GMGB PEINTURE devis pour des travaux à l'école maternelle 2 931,80 €.
- ARSICAUD TP travaux d'assainissement au village de Chez Filasse 2 856 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur les devis présentés.

FAVORABLE: 12	ABSTENTION: 0	DÉFAVORABLE : 0
---------------	---------------	-----------------

9-INFORMATIONS

- PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES : les 9 panneaux ont été retiré sur le toit de la maison de M. BAUCHET Francis, rue des Potets.
- OAP « LES CHEVILLOUX »: Le maire présente un devis détaillé concernant le terrassement, la pose et la protection par une clôture de la citerne incendie de 120 M3 qui devra prendre place sur le lotissement de M. SUGERE pour en assurer la protection ainsi que celle des riverains proches, 14 135,88 € TTC.

Les membres du Conseil municipal confirme la participation de la commune pour moitié à cet investissement.

Le remplissage de la citerne sera assurée par la commune.

- **RECRUTEMENT AGENT POLYVALENT À L'ÉCOLE :** L'exécutif s'est réuni le 16 mars pour l'étude des 3 dossiers retenus (2 femmes, 1 homme). À l'unanimité, Madame Virginie Orvain a été retenue. Son parcours et sa formation professionnels correspondent, au mieux, au critère de polyvalence que le poste proposé exige.
- TSR: La réunion tripartite du 31 mars pour finaliser le rapport d'expertise a été reportée.

13- QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 23 heures.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 12 MAI 2023